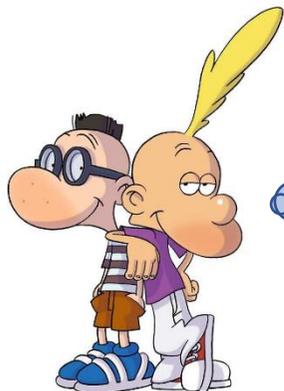


Quelques-unes des règles importantes pour ne pas perdre de points



- Respecter le personnel de service et leur obéir
- Être poli avec le personnel et mes copains
- Dire s'il te plait et merci
- M'asseoir correctement face à mon assiette
- Goûter à tous les plats

- Me lever et me déplacer sans autorisation
- Crier
- Jouer avec la nourriture ou la gâcher
- Dire des gros mots
- Jouer à des jeux dangereux ou me battre en récréation



Trop facile !!
On va garder
tous nos points !!



Cantine scolaire de Villard St Pancrace

Charte de bonne conduite et permis à point

Nous on respect
les règles de la
cantine...et toi ?



La cantine, c'est super!!

On mange avec ses copains, on discute, on découvre de nouvelles saveurs, on reprend des forces avant de retourner étudier....

Mais pour que le repas et la pause soient agréables pour tout le monde, tu dois, comme tes copains, respecter certaines règles.

Ces règles sont désormais affichées dans «la charte de bonne conduite » à la cantine.

A partir d'aujourd'hui, c'est comme avec le permis de conduire des grands : si tu ne respectes pas les règles tu perds des points.

Le permis : c'est quoi??



Une fiche de bonne conduite à ton nom reste à la cantine, c'est ton permis à points.

Tu disposes de 12 points dessus. Si tu ne respectes pas les règles de bon fonctionnement de la cantine, le personnel de service pourra t'enlever un ou plusieurs points suivant la gravité de ce que tu as fait. A chaque point perdu, il sera inscrit sur ton permis, avec la date et la bêtise qui a été faite.

Si je perds des points, il se passe quoi ??

Si tu perds un ou plusieurs points :

Le personnel de cantine peut te demander de changer de table, de t'isoler, d'aider aux travaux de remise en état de la salle en fin de repas.

Au bout de trois points perdus :

Tes parents reçoivent une lettre d'avertissement qui leur explique pourquoi tu as perdu tes points.

Si tu perds 6 points :

Tu seras convoqué en mairie avec tes parents ou responsables légaux pour un entretien avec Mr le maire et/ou un conseiller chargé de la cantine. A l'issue de cet entretien, une exclusion d'un jour de la cantine sera prononcée.

Si tu perds 9 points :

Tu seras exclu 3 jours.

Si malheureusement ton comportement te fait perdre tes 12 points, tu seras exclu définitivement de la cantine....

